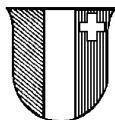


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 18, du 4 mai 2012

Non soumis au référendum



Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2011

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 20 février 2012, et de la commission de gestion et des finances,
décède:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2011, à savoir:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges	1.950.927.686,19	
Total des revenus		1.953.894.274,99
Excédent de revenus	2.966.588,80	
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	112.842.184,91	
Total des recettes		36.264.069,19
Investissements nets		76.578.115,72
Investissements nets	76.578.115,72	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		73.561.313,20
Solde reporté à l'actif du bilan		3.016.802,52

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan
au 31 décembre 2011, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires
de l'exercice 2011.

Art. 2 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2011, est approuvée.

Art. 3 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le 24 avril 2012

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
A. Laurent

Les secrétaires,
E. Flury
Y. Botteron